

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 - 15

Séance du vendredi 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi 25 mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 10
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 03
	Absents : 06

Membres présents :

BALDOVINI Antony, **CHEYNET** Patrick, **FRANCESCHI** Jean-Claude, **FRATICELLI** Ange – Joseph, **GIULY** Martin, **LUCIANI** Dominique, **PAOLI** Simon, **PISTORESI RAMAZOTTI** Jeanne, **SAEZ RICCIARDI** Célia, **TADDEI** Laurence.

Membres représentés :

CORONA Jean (Pouvoir à **PISTORESI RAMAZOTTI** Jeanne), **MAIORE** Marie-Laure (Pouvoir à **PAOLI** Simon, **PIRAS** Maria-Antonietta (Pouvoir à **GIULY** Martin).

Membres absents : **BONIFACI** Jean-François, **BONY** Sarah, **LUCIANI** Jean-Emmanuel, **LUIGGI** Laure, **PERGOLA** Marie-Ange, **VENTURINI** Dominique.

Date de la convocation : 21 mars 2022

Date d'affichage : 30 mars 2022

Date d'exécution : 29 mars 2022

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UNE AESH

Le président informe le conseil que le jeune enfant, Even **TARIAN**, âgé de 10 ans et scolarisé en classe **ULIS** à l'école d'Aléria, doit bénéficier d'un accompagnement particulier en dehors du temps scolaire, notamment au moment des repas et jusqu'à la reprise des cours.

Il expose au conseil que cette prise en charge doit être assurée par la commune qui ne dispose cependant pas de personnels compétents.

Ainsi que le permettent les textes, la commune se propose d'avoir recours aux services d'une accompagnante des élèves en situation de handicap (**AESH**) déjà en fonction au groupe scolaire d'Aléria pour assurer cette charge.

La direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN) a autorisé cet agent à cumuler ses missions avec cette fonction supplémentaire d'accompagnement de l'enfant Even TARIAN sur le fondement d'une convention qui serait conclue entre la DASEN et la commune et dont le projet est soumis au conseil municipal.

En application de cette convention, l'AESH serait mise à disposition de la commune, organisatrice du service de restauration scolaire, pour accompagner l'élève en dehors du temps scolaire durant la pose méridienne le mardi et le vendredi à raison d'une heure trente par jour et principalement durant le temps de cantine scolaire.

Le temps de mise à disposition serait rémunéré par la commune qui assurerait par ailleurs la prise en charge totale des repas de l'AESH.

* * *

Le conseil, après en avoir délibéré, décide par

- 13 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

D'approuver la proposition du président,

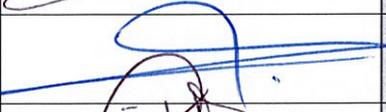
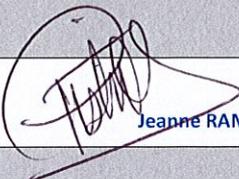
D'approuver le projet de convention fixant les conditions dans lesquelles une AESH serait mise à disposition de la commune, organisatrice du service de restauration scolaire, pour accompagner l'élève Even TARIAN en dehors du temps scolaire durant la pose méridienne,

D'autoriser le maire à signer ladite convention dont le projet est joint à la présente délibération,

D'inscrire au budget de la commune les crédits afférents au financement de ces dépenses, aux chapitre et article prévus à cet effet.

* * *

Délibération n° 2022 – 15 – MISE A DISPOSITION D'UNE AESH

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	Y				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	P				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	A				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	Y				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	A				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	A				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	Y				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à S. PAOLI	A				 Simon PAOLI
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à M. GIULY	Y				 Martin-GIULY
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	N				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à					
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,



Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI